



BON DE COMMANDE - CANDIDATURE A LA CERTIFICATION "DIAGNOSTICS IMMOBILIERS"

(certification, recertification, transfert, surveillances, etc).

Organisme accrédité COFRAC sous le n° 4-0084 (portée disponible sur www.cofrac.fr)

A adresser à GINGER CATED, accompagné des éléments demandés :

ZAC de La Clef de Saint Pierre - 12 avenue Gay Lussac - 78990 ELANCOURT
Tél. : 01 30 85 24 60 - Fax : 01 30 85 24 66 - e-mail : cated.contact@gingergroupe.com

1- Renseignements sur les parties

A/ Renseignements sur le candidat à certifier:

Nom : Prénom :

Adresse* :

Code postal..... Ville..... Pays.....

Pour les diagnostiqueurs exerçant dans les DOM, détailler les départements d'exercice :

Tél : Portable : Fax :

E mail :

Situation actuelle : salarié * profession libérale
 en cours de création de société demandeur d'emploi
 autre :

* Si le candidat est salarié et que son employeur finance le présent contrat, le candidat s'engage à remplir la rubrique B ci-dessous et à faire signer le contrat également par l'organisme employeur.

Le candidat a lu et a accepté les conditions générales de vente qui font partie intégrante du présent contrat. Il déclare exacts les renseignements fournis dans ce bon de commande-candidature et paraphe chaque page des conditions générales.

B/ Renseignements sur l'organisme payeur (s'il est l'employeur du candidat) :

Au cas où la certification est réglée par l'employeur du candidat, le certificat est adressé exclusivement en un exemplaire au siège social de cette dernière.

Société :

Adresse :

Tél : Portable : Fax :

E mail :

N° SIRET (impératif) :

Nom de la personne habilitée à représenter la société :

Fonction :

Paraphe Candidat (A) :

Paraphe Employeur du candidat (B) :

Paraphe Organisme payeur autre (C) :

Paraphe GINGER CATED :

GINGER CATED - Centre d'assistance technique et de documentation

ZAC La Clef de Saint Pierre 12 avenue Gay Lussac 78990 ELANCOURT - Tél. : 01 30 85 24 60 – Fax : 01 30 85 24 66
Sarl au capital 53 357,16 € – SIRET 349 715 235 00025 – CODE APE 7490B

C/ Renseignements sur l'organisme payeur (si celui-ci est différent de celui mentionné aux rubriques A et B) :

A remplir obligatoirement si le montant de la certification est réglé par un organisme autre que le candidat ou l'employeur du candidat. Dans ce cas, cet organisme devra parapher et signer le présent bon de commande-candidature ainsi qu'une Convention spécifique avec GINGER CATED.

Société :

Adresse :

.....

Tél : Portable : Fax :

E mail :

N° SIRET (impératif) :

Nom de la personne habilitée à représenter la société :

Fonction :

Paraphe Candidat (A) :

Paraphe Employeur du candidat (B) :

Paraphe Organisme payeur autre (C) :

Paraphe GINGER CATED :

GINGER CATED - Centre d'assistance technique et de documentation

ZAC La Clef de Saint Pierre 12 avenue Gay Lussac 78990 ELANCOURT - Tél. : 01 30 85 24 60 – Fax : 01 30 85 24 66
Sarl au capital 53 357,16 € – SIRET 349 715 235 00025 – CODE APE 7490B

2- Portée des certifications et arrêtés compétences applicables:

Le candidat reconnaît a pleinement pris connaissance :

- de la portée réglementaire des certifications, rappelée dans le document E90 mise à disposition sur le site Ginger Cated,
- des arrêtés compétences en vigueur, rappelés ci-après.
- des dispositions temporaires en vigueur pour la mise en place et l'application de la réglementation sur 2012 et 2013, intégrées dans le présent dossier d'inscription et l'ensemble du dispositif de certification Ginger Cated.
- Des obligations liées à la certification en particulier qu'il devra fournir à Ginger Cated :
 - o L'état de suivi des réclamations et plaintes dans l'usage de sa certification
 - o La liste de tous les rapports établis,
 - o Les rapports, pendant 5 ans après leur date d'établissement.

CERTIFICATIONS	ARRETE COMPETENCE DE CERTIFICATION DES PERSONNES PHYSIQUES
PLOMB avec mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification, consolidé au 1 ^{er} février 2012
PLOMB avec mention	
AMIANTE	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification (projet) ET Note Amiante– Application des dispositions du décret 2011-629 du 3 juin 2011 au 1^{er} février 2011.
DPE	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification, consolidé au 1 ^{er} février 2012
DPE avec mention	ET Mesures transitoires du 12 janvier 2012 pour l'application de l'arrêté compétences
GAZ	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification, consolidé au 1 ^{er} juillet 2012
TERMITES	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification, consolidé au 1 ^{er} février 2012
ELEC	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, consolidé au 1 ^{er} février 2012.

Ces documents sont disponibles sur notre site internet www.certificated.fr

Paraphe Candidat (A) :

Paraphe Employeur du candidat (B) :

Paraphe Organisme payeur autre (C) :

Paraphe GINGER CATED :

GINGER CATED - Centre d'assistance technique et de documentation

ZAC La Clef de Saint Pierre 12 avenue Gay Lussac 78990 ELANCOURT - Tél. : 01 30 85 24 60 – Fax : 01 30 85 24 66
Sarl au capital 53 357,16 € – SIRET 349 715 235 00025 – CODE APE 7490B

3. Types et dates souhaitées d'examens théoriques et pratiques:

Si vous étiez certifiés chez un autre organisme certificateur et souhaitez rejoindre Ginger Cated, vous devez compléter la partie Recertification et la partie Transfert du tableau ci-dessous.

Veuillez indiquer les types d'examens et les dates souhaitées par spécialité choisie, à partir du calendrier des sessions d'examen du site internet

http://www.certificated.fr/professionnel_calendrier.html

Cochez votre choix →	AMIANTE	PLOMB	TERMITE	DPE	GAZ	ELEC	AMIANTE avec mention	DPE avec mention	PLOMB avec mention
Cochez si vous demandez la CERTIFICATION Indiquez la date choisie pour les épreuves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cochez si vous demandez le TRANSFERT de vos certifications pour rejoindre Ginger Cated	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cochez si vous demandez la RECERTIFICATION Indiquez la date choisie pour les épreuves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

En cas de transfert : Veuillez indiquer les opérations de surveillance restant à réaliser dans votre cycle actuel de certification :

Cochez votre choix →	AMIANTE	PLOMB	TERMITE	DPE	GAZ	ELEC	AMIANTE avec mention	DPE avec mention	PLOMB avec mention
Cochez si vous n'avez pas encore réalisé les étapes de surveillance suivantes :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Surveillance initiale de la 1 ^{ère} année (pour les nouveaux certifiés) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Contrôle des rapports dans la 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} année :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Contrôle sur ouvrage dans la 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} année :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Paraphe Candidat (A) :

Paraphe Employeur du candidat (B) :

Paraphe Organisme payeur autre (C) :


Paraphe GINGER CATED :

GINGER CATED - Centre d'assistance technique et de documentation

ZAC La Clef de Saint Pierre 12 avenue Gay Lussac 78990 ELANCOURT - Tél. : 01 30 85 24 60 – Fax : 01 30 85 24 66
Sarl au capital 53 357,16 € – SIRET 349 715 235 00025 – CODE APE 7490B

4. Droits à acquitter pour les personnes voulant se certifier ou se recertifier :

COCHEZ L'OPTION DE PAIEMENT CHOISIE

		Examens théoriques et pratiques	Surveillance des rapports la première année	Surveillance des rapports entre la 2 ^{ième} et la 4 ^{ième} année	Surveillance d'un rapport par contrôle sur ouvrage, entre la 2 ^{ième} et la 4 ^{ième} année
					
CERTIFICATION	<input type="checkbox"/>	383 € HT par domaine	Cout de 167 € HT par domaine à régler au moment de la surveillance	Cout de 167 € HT par domaine à régler au moment de la surveillance	Pour le contrôle sur ouvrage, ce coût sera proposé sur devis, une fois les textes réglementaires publiés pour les domaines concernés, en tenant compte des possibilités de groupement du contrôle de plusieurs domaines sur un même site. Ce coût sera en moyenne de l'ordre de 260 à 360 € HT par domaine.
	<input type="checkbox"/>	550 € HT par domaine		Cout de 167 € HT par domaine à régler au moment de la surveillance	
	<input type="checkbox"/>	717 € HT par domaine			
RECERTIFICATION	<input type="checkbox"/>	383 € HT par domaine		Cout de 167 € HT par domaine à régler au moment de la surveillance	
	<input type="checkbox"/>	550 € HT par domaine			

Le règlement est réalisé par chèque ou virement, avec un premier acompte de 110 € HT à la commande.

TRANSFERT pour rejoindre Ginger Cated :

Dans le cas d'un transfert, préalable à la recertification par exemple, il convient d'ajouter le règlement des frais d'admission suivants. Les frais de surveillance des rapports ci-après ne sont pas dus si le certifié réalise son transfert à moins de 6 mois de la fin de son certificat en vigueur.

Frais d'admission à la certification Ginger Cated	50 € HT / domaine
Frais de surveillance des rapports réalisé dans les 6 mois suivant le transfert :	167 € HT / domaine

RATTRAPAGES ET ANNULATION :

Rattrapage d'une épreuve théorique (2 maximum)	OFFERT
Rattrapage d'une épreuve théorique (au delà des 2 premiers qui sont offerts)	133 € HT
Rattrapage d'une épreuve pratique	250 € HT
Absence à l'épreuve ou annulation à moins de 5 jours ouvrés de la date de l'examen ou d'un contrôle sur ouvrage	50 € HT
Rédition d'un certificat original déjà communiqué	30 € HT

Paraphe Candidat (A) :	Paraphe Employeur du candidat (B) :
Paraphe Organisme payeur autre (C) :	Paraphe GINGER CATED :

GINGER CATED - Centre d'assistance technique et de documentation

ZAC La Clef de Saint Pierre 12 avenue Gay Lussac 78990 ELANCOURT - Tél. : 01 30 85 24 60 – Fax : 01 30 85 24 66
Sarl au capital 53 357,16 € – SIRET 349 715 235 00025 – CODE APE 7490B

TRAITEMENT D'UNE RECLAMATION OPPOSABLE AU CERTIFIE :

Forfait de traitement des réclamations justifiées de tiers reçues par Ginger Cated à l'encontre d'un certifié.	60 € HT, hors contrôle sur site
--	---------------------------------

Les coûts d'éventuel contrôle sur site feront l'objet d'un devis spécifique préalable au certifié.

TRANSFERT pour rejoindre un autre Organisme :

Forfait de transfert sortant :	180 € HT / domaine
--------------------------------	--------------------

1. Liste des éléments à joindre impérativement à votre dossier :

Le candidat a pris connaissance des pré-requis (pré-requis de certification E91 et pré-requis de recertification E92) nécessaires à sa demande, disponibles sur le site Ginger Cated, qu'il s'engage à respecter en joignant les pièces suivantes à son dossier :

- Pré-requis de certification E91 (si concerné)
- Pré-requis de recertification E92 (si concerné)
- Dossier de transfert complété E96 (en cas de transfert préalablement à la recertification)
- Déclaration sur l'honneur du candidat E95
- Tout les documents complémentaires indiqués dans les pré-requis E91, E92 et E96 (attestations de formation avec programme, copie de diplôme, attestation de travail...)
- Chèque d'acompte à l'ordre de GINGER CATED.
- Photocopie de la carte nationale d'identité.
- En cas de demande de transfert : la copie du ou des certificats en cours de validité.
- Pour les candidats à l'épreuve plomb utilisant leur machine : agrément PCR ou attestation de formation concernant les règles d'utilisation d'un appareil à fluorescence X

Paraphe Candidat (A) :	Paraphe Employeur du candidat (B) :
Paraphe Organisme payeur autre (C) :	Paraphe GINGER CATED :

GINGER CATED - Centre d'assistance technique et de documentation

ZAC La Clef de Saint Pierre 12 avenue Gay Lussac 78990 ELANCOURT - Tél. : 01 30 85 24 60 – Fax : 01 30 85 24 66
Sarl au capital 53 357,16 € – SIRET 349 715 235 00025 – CODE APE 7490B

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La délivrance et le maintien de la certification sont assujettis à l'existence d'un contrat entre les parties.

En cas de modification de la législation et de la réglementation applicable, GINGER CATED se réserve le droit de modifier les clauses du présent contrat pour se mettre en conformité avec ces dernières, par voie d'avenant.

Conditions d'attribution et de validité de la Certification

Certification et recertification

La certification, et la recertification, est établie pour 5 ans au nom de la personne physique ayant satisfait aux évaluations théoriques et pratiques.

Pour ces évaluations, le candidat doit respecter les conditions pratiques stipulées lors de sa convocation et le jour de l'examen. Il ne peut ainsi prétendre qu'à un stylo et à une calculatrice le cas échéant, en ce qui concerne les questions orales. Pour les rapports, suivant les domaines, les documents personnels sont autorisés (cours, ouvrages, guide...). Néanmoins toute aide provenant de l'extérieur ou de l'intérieur (autres candidats) durant la durée de l'examen est proscrite (téléphone portable ...).

La certification est soumise au processus de surveillance conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Elle comporte ainsi le contrôle de rapports de diagnostics par spécialité adressés à GINGER CATED aux différentes étapes de surveillance réglementaires :

- surveillance initiale durant la première année du premier cycle de certification
- surveillance entre la 2^{ème} et la 4^{ème} année des cycles de certification suivant, à la fois sur rapports et par un contrôle sur ouvrage.

Pour les surveillances de rapports et sur ouvrage, le candidat doit communiquer les différents éléments prévus par les arrêtés compétences (Liste de missions, déclaration d'activité, état des plaintes et des réclamations, questionnaire de veille, etc). GINGER CATED vérifie la conformité des éléments communiqués et procède au contrôle d'un échantillon de rapports ou sur ouvrage tel que prévu par la réglementation et décliné dans le dispositif de certification Ginger Cated.

En cas de non conformités graves relevées, le certifié doit apporter les éléments justificatifs et correctifs permettant de lever ces non conformités, avec des délais définis au préalable, à respecter pour éviter la suspension puis le retrait du certificat pour non respect des obligations de surveillance. Certains non conformités graves peuvent également conduire à la suspension immédiate du certificat, jusqu'à réception des éléments demandés, avec présentation du dossier au comité particulier de certification puis décision sur le certificat (maintien, suspension, retrait). Pour les autres non conformités, le certifié doit engager les actions correctives adaptées sans délais tel qu'il s'en est engagé dans le présent bulletin d'inscription.

Inscriptions

Le présent dossier d'inscription dûment complété et avec les pièces jointes, déclenche l'inscription effective du candidat aux épreuves, sous réserve des dates et disponibilités aux épreuves.

Règlement et facturation

GINGER CATED établit une facture correspondant au coût de la Certification mentionnant le versement de l'acompte reçu à l'inscription. **Le règlement doit se faire dès réception pour obtenir la remise du certificat ou d'éviter la suspension du certificat.** Le règlement de chaque étape de surveillance non incluse dans l'option conditionne le maintien du certificat à l'échéance. A partir de 5 inscriptions groupées dans une même commande, Ginger Cated accorde une remise de 15% sur les tarifs de certification initiale (options 1, 2 ou 3). Il en est de même pour les entreprises nous confiant plus de 15 candidats sur une période d'une année. Cette réduction est portée à 26% au-delà de 50 inscriptions annuelles.

Aucune remise n'est accordée sur les montants des étapes de surveillance.

Lorsque le coût de la certification est pris en charge par un organisme autre que le candidat ou l'employeur du candidat, GINGER CATED lui enverra directement sa facture pour règlement, en vertu d'une Convention spécifiquement conclue avec ledit organisme. Le certificat sera remis au Candidat selon les dispositions énoncées dans le Chapitre « Remise du Certificat ».

Paraphe Candidat (A) :

Paraphe Employeur du candidat (B) :

Paraphe Organisme payeur autre (C) :

Paraphe GINGER CATED :

GINGER CATED - Centre d'assistance technique et de documentation

ZAC La Clef de Saint Pierre 12 avenue Gay Lussac 78990 ELANCOURT - Tél. : 01 30 85 24 60 – Fax : 01 30 85 24 66
Sarl au capital 53 357,16 € – SIRET 349 715 235 00025 – CODE APE 7490B

L'échec du candidat à l'obtention de la certification ou la cessation d'activité du certifié ne valent pas remboursement ni de l'acompte ni du solde versé à GINGER CATED.

Convocations

Une semaine au plus tard avant la date d'examen, GINGER CATED adresse au candidat une convocation nominative. Celle-ci comporte :

- les épreuves à passer,
- le lieu d'examen, accompagné d'un plan d'accès,
- l'heure d'arrivée,
- la liste des éléments dont le candidat doit se munir pour certaines épreuves.

Pour chaque domaine, les examens théorique et pratique sont passés par le candidat dans la même journée et sont indépendants l'un de l'autre (la réussite de chacun est obligatoire pour obtenir la certification). La réussite à une épreuve reste acquise au candidat durant une période de 6 mois, délai pendant lequel il peut repasser l'épreuve dans laquelle il a échoué.

Conditions d'annulation

L'employeur du candidat peut mettre fin au contrat de certification en cas de rupture du lien de subordination entre elle et la personne physique objet de la certification. Dans ce cas, le maintien de la validité du certificat est obligatoirement conditionné par la signature d'un nouveau contrat entre la personne physique ou une personne morale et GINGER CATED. Dans ce cas, les résultats d'examens précédents sont pris en compte.

L'acompte versé à l'inscription, est considéré comme acquis par GINGER CATED en cas d'annulation par le candidat ou son employeur.

Si l'annulation intervient à l'initiative de l'employeur, après l'obtention de la certification par le candidat et avant la fin de la période de surveillance, l'employeur s'engage à mettre à disposition de GINGER CATED les rapports de diagnostics réalisés par le candidat, même s'il n'existe plus de lien de subordination entre eux.

Confidentialité

GINGER CATED s'engage à respecter la confidentialité des informations communiquées par le candidat.

Conditions spécifiques à la certification Diagnostics immobiliers

Pré-requis

Les arrêtés liés à la certification prévoient des pré-requis que le candidat s'engage à respecter.

Niveau des examens théoriques

Lors des examens théoriques, les personnes physiques candidates à la certification doivent démontrer qu'elles possèdent les connaissances sur chacun des points listés par les arrêtés propres à chaque spécialité.

Exemption de l'examen théorique

Aucune exemption n'est possible aux présents examens de certification, de recertification et de surveillance.

Examens pratiques

Les épreuves de l'examen pratique permettent de vérifier la capacité du candidat à mettre en œuvre la méthodologie de réalisation des repérages ou états liés au diagnostic concerné.

Elles permettent également de vérifier l'aptitude à rédiger des rapports en langue française.

Ces exigences sont définies par arrêté propre à chaque spécialité

Paraphe Candidat (A) :

Paraphe Organisme payeur autre (C)

Paraphe Employeur du candidat (B) :

Paraphe GINGER CATED :

GINGER CATED - Centre d'assistance technique et de documentation

ZAC La Clef de Saint Pierre 12 avenue Gay Lussac 78990 ELANCOURT - Tél. : 01 30 85 24 60 – Fax : 01 30 85 24 66
Sarl au capital 53 357,16 € – SIRET 349 715 235 00025 – CODE APE 7490B

Durée des examens

Les épreuves théoriques sont constituées exclusivement de QCM proposant à chacune des questions plusieurs réponses dont une seule est exacte. En plus du QCM propre à chaque spécialité, le candidat doit se soumettre au QCM de connaissances générales bâtiment. La durée prévue pour répondre à un QCM est de 30 minutes, et 60 minutes pour l'épreuve DPE.

Les épreuves pratiques permettent une réelle mise en situation avec rédaction d'un rapport et sont réalisées sur 1h30.

Convoqués le matin ou l'après-midi en fonction du nombre de spécialités choisies, les candidats seront soumis aux épreuves théoriques et pratiques au cours de la même session.

Communication des résultats

GINGER CATED communique aux candidats les résultats des épreuves dans un délai d'une semaine maximum après la session d'examen. Généralement, ces résultats sont généralement communiqués sous 3 jours après les épreuves, par téléphone.

Les écarts entre compétences observées et les compétences attendues sont notifiées par écrit au candidat sous la forme suivante :

- Si épreuve réussie : Information quand à la conformité des compétences observées, sans préciser les notes obtenues.
- Si épreuve non réussie : Information sur la note obtenue vis-à-vis du seuil observé, ceci pour l'étape du cycle de certification concerné (Epreuves théorique et pratiques de certification, surveillance initiale, surveillance de rapports, contrôle sur ouvrage, épreuves théorique et pratiques de recertification).

Résultats

Pour les épreuves théoriques et pratiques, la notation est fixée sur 20 points. La réussite à chacune des épreuves, théorique et pratique, est nécessaire pour obtenir la certification dans une spécialité. Elle est obtenue si la note requise à la théorie et à la pratique est atteinte et cela indépendamment l'une de l'autre. La réussite à une épreuve avec mention nécessite la réussite à l'épreuve sans mention correspondante.

Rattrapage

Les candidats ayant échoué à une ou plusieurs épreuves sont convoqués pour repasser celles-ci, moyennant une tarification particulière.

Remise du Certificat

Le Certificat est par principe remis au Candidat en cas de réussite de ce dernier et à réception du (ou des) règlements dus à Ginger Cated. Lorsque les droits de la Certification sont acquittés par l'employeur du candidat, le certificat est adressé exclusivement en un exemplaire au siège social de cette dernière.

Engagements du candidat

Le candidat s'engage, à l'attribution de la certification, à en respecter les exigences et en particulier :

- ne pas utiliser le certificat de façon trompeuse ou frauduleuse (cas de suspension, ...),
- se conformer aux règles de GINGER CATED concernant l'utilisation de la certification et du logo Certificated (instruction I11 disponible sur demande),
- à réaliser personnellement les diagnostics pour lesquels il est certifié,
- à signer lui-même les rapports établis,
- à communiquer à GINGER CATED, dans le cadre de la surveillance ou en cas de réclamation, les rapports de diagnostics concernés, dans les délais indiqués lors de la demande (2 semaines).
- ne faire état de sa certification qu'en rapport avec la certification octroyée,
- ne pas utiliser sa certification d'une façon qui puisse nuire à la réputation de GINGER CATED et ne faire aucune déclaration concernant la certification que GINGER CATED puisse juger trompeuse ou non autorisée,
- à avertir GINGER CATED en cas de suspension d'activité, totale ou partielle, provisoire ou définitive,
- **à communiquer à GINGER CATED toute information sur un éventuel changement professionnel,**
- **à avertir GINGER CATED, en cas de déménagement, de sa nouvelle adresse,**
- cesser, en cas de retrait ou de suspension de sa certification, de faire état de cette certification en faisant référence à GINGER CATED ou à la certification elle-même et à retourner tout certificat ou carte professionnelle émis par GINGER CATED,
- doit se conformer aux Dispositions Particulières de Certification indiquées au certifié.

Paraphe Candidat (A) :

Paraphe Employeur du candidat (B) :

Paraphe Organisme payeur autre (C) :

Paraphe GINGER CATED :

GINGER CATED - Centre d'assistance technique et de documentation

ZAC La Clef de Saint Pierre 12 avenue Gay Lussac 78990 ELANCOURT - Tél. : 01 30 85 24 60 – Fax : 01 30 85 24 66
Sarl au capital 53 357,16 € – SIRET 349 715 235 00025 – CODE APE 7490B

Engagements de GINGER CATED

GINGER CATED s'engage à ce que la certification ne soit pas restreinte du fait de conditions financières ou autres conditions limitatives indues, telles que l'adhésion à une association ou à un groupe, la participation à une formation ou à une autre. Par ailleurs, CERTIFICATED a mis en place un Comité d'Appel qui permet à toute personne, donc aux candidats, de porter appel vis-à-vis de toute décision prise par GINGER CATED sur simple demande écrite. La demande est traitée spécifiquement avec retour d'information adaptés au candidat et décision finale vis-à-vis du (ou des) candidat(s) concerné(s).

Ginger Cated s'engage à respecter les délais suivants :

Etape	Délai maximal	Conditions
Evaluation	12 mois par rapport à la date de réception de la demande	Le candidat doit avoir réalisé les deux épreuves, théoriques et pratiques
Décision en matière de certification ou de recertification	2 mois après la fin de son évaluation	Date d'annonce des résultats au candidat
Surveillance initiale (rapports)	12 mois après le début du cycle, hors cas de force majeure validés par le comité particulier de certification : <ul style="list-style-type: none">- la maladie ou une impossibilité physique de répondre aux exigences de surveillance (attestation médicale).- la non communication des rapports par l'employeur du candidat (courrier de mise en demeure).- la liquidation sans communication des rapports par l'employeur du candidat (attestation de liquidation).- retard de l'organisme certificateur	<u>Si non conformités graves</u> : Date de réception de la réponse du certifié aux non conformités graves constatées <u>Si pas de non conformités graves</u> : Date d'envoi du résultat du contrôle.
Opération de surveillance (rapports + ouvrage)	Fin de la quatrième année du cycle Avec envoi de la réponse au titulaire (hors cas de force majeure ci-dessus): <ul style="list-style-type: none">- Rapports : 2 mois après la dernière sélection de rapports- Ouvrage : 3 mois après la dernière sélection de rapports	<u>Si non conformités graves</u> : Date de réception de la réponse du certifié aux non conformités graves constatées <u>Si pas de non conformités graves</u> : Date d'envoi du résultat du contrôle.
Recertification	Fin du cycle, sauf si le candidat répond aux cas de force majeure validés par le comité particulier de certification : <ul style="list-style-type: none">- Le candidat a joint une déclaration sur l'honneur et des éléments probants quand à son impossibilité argumentée de participer aux examens de recertification dans la période couvrant 3 mois avant l'échéance du certificat et 3 mois après. En cas de doute, la candidature est soumise au comité de certification, pour avis avant décision.	Date de fin du premier certificat et date de début du certificat suivant.
Transfert entrant	Six mois, hors surveillance (réalisée dans les six mois)	Courrier de notification au candidat
Transfert sortant	Six mois.	Courrier de notification à l'OC d'accueil

GINGER CATED tient à disposition du public sur son site Internet la liste des certifiés (non suspendus).

Autres suspensions et retraits

Le certificat peut également être suspendu sur décision du Directeur de GINGER CATED suite à l'avis du Comité Particulier de Certification, notamment dans les cas suivants:

Utilisation abusive du certificat
Non respect des dispositions de certification Ginger Cated (dossier d'inscription, règlement, demandes au certifié dans le cadre de la surveillance, du contrôle sur ouvrage ou du transfert de certificat, etc).
Si la personne certifiée a cessé définitivement son activité, Ginger CATED procède à la suspension puis au retrait du certificat, dans le respect de la date de fin d'activité ou à défaut de la date limite de validité du certificat ou de la date limite d'obligation de surveillance
Si la personne certifiée a été certifiée après le 1 ^{er} février 2012 (examen théorique + ancien examen pratique) n'a pas réussi l'examen pratique suivant le nouvel arrêté DPE avant le 1 ^{er} janvier 2013, le certifié est alors suspendu pour 6 mois maximum. Au-delà elle sera radiée.
Si la personne certifiée candidate à la recertification répond aux cas de force majeure validés par le comité particulier, mais n'est toujours pas recertifiée à la date échéance de son certificat. Cette suspension est valide 6 mois, avant radiation.

Paraphe Candidat (A) :

Paraphe Employeur du candidat (B) :

Paraphe Organisme payeur autre (C)

Paraphe GINGER CATED :

GINGER CATED - Centre d'assistance technique et de documentation

ZAC La Clef de Saint Pierre 12 avenue Gay Lussac 78990 ELANCOURT - Tél. : 01 30 85 24 60 – Fax : 01 30 85 24 66
Sarl au capital 53 357,16 € – SIRET 349 715 235 00025 – CODE APE 7490B

Le certificat peut également être retiré sur décision du Directeur de GINGER CATED suite à l'avis du Comité Particulier de Certification, notamment dans les cas suivants:

Utilisation frauduleuse du certificat
Suspension avec délai réglementaire non respecté (date limite de validité du certificat et de la date limite d'obligation de surveillance ou de contrôle sur ouvrage).
Si la personne certifiée a été certifiée après le 1 ^{er} février 2012 (examen théorique + ancien examen pratique) n'a pas réussi l'examen pratique suivant le nouvel arrêté DPE avant le 30 juin 2013, le certifié est radié (il avait été préalablement suspendu au 1 ^{er} janvier 2013).
Si la personne certifiée candidate à la recertification répond aux cas de force majeure validés par le comité particulier, a été suspendue à l'échéance de son certificat mais n'est toujours pas recertifiée 6 mois plus tard.
La perte de certification entraîne la perte de la mention correspondante

Les certifiés qui se voient retirer leur certification peuvent faire appel dans les 15 jours qui suivent la notification. Le Comité d'appel examinera chaque cas afin d'infirmer ou de confirmer la première décision.

Date, NOM et Prénom Signature du candidat à certifier	Date, NOM et Prénom Signature et Cachet de l'employeur
Date, NOM et Prénom Signature et Cachet de l'Organisme Payeur autre	Signature et Cachet de GINGER CATED

Mention informatique et liberté

Les informations recueillies par GINGER CATED bénéficient de la protection de la loi « informatique et liberté » 78-17 du 6-01-1978. En particulier, les informations contenues dans le présent document pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès de GINGER CATED dans les conditions prévues par la délibération n°80-10 du 1-04-1980 de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés.

GINGER CATED - Centre d'assistance technique et de documentation

ZAC La Clef de Saint Pierre 12 avenue Gay Lussac 78990 ELANCOURT - Tél. : 01 30 85 24 60 – Fax : 01 30 85 24 66
Sarl au capital 53 357,16 € – SIRET 349 715 235 00025 – CODE APE 7490B

	Pré-requis pour la certification	E91 v0 du 01/02/2012
		Tous domaines

Date de mise à jour : 19 janvier 2012

Annule et remplace la mise à jour du : 15 janvier 2012

Partie 1 : Tableaux par domaine

Prérequis de :	Formation-Diplôme	Expérience	Autres pré-requis
Pour toute certification	-	-	Déclaration sur l'honneur du candidat qu'il n'est pas titulaire de plusieurs certifications au titre de l'arrêté compétence en vigueur (avec risque de retrait de toutes ses certifications).
Pour la certification AMIANTE	Attestation de formation d'au moins 3 jours datant de moins de 18 mois (contenu consacré aux compétences visées par l'annexe 2 de l'arrêté compétence)	-	-
Pour la certification PLOMB avec mention	Avoir validée sa surveillance du premier cycle.	-	Le candidat doit déjà être certifié par le même organisme certificateur pour la certification sans mention

	<h2>Pré-requis pour la certification</h2>	E91 v0 du 01/02/2012
		Tous domaines

Prérequis de :	Formation-Diplôme	Expérience	Autres pré-requis
Pour la certification AMIANTE avec mention	Diplôme (reconnu en Europe) sanctionnant une formation pos secondaire d'au moins 2 ans à temps plein dans le domaine des techniques du bâtiment, dispensée dans un établissement d'enseignement supérieur ou équivalent Et Attestation de formation d'au moins 5 jours datant de moins de 18 mois (contenu consacré aux compétences visées par l'annexe 2 de l'arrêté compétence)	Preuve par tous moyens d'une expérience professionnelle dans le domaine des techniques du bâtiment (technicien ou agent de maîtrise) d'une durée de : 1 an si BAC +5 2 ans si BAC +3 3 ans si BAC + 2	Le candidat doit déjà être certifié par le même organisme certificateur pour la certification sans mention
	Attestation de formation d'au moins 5 jours datant de moins de 18 mois (contenu consacré aux compétences visées par l'annexe 2 de l'arrêté compétence) Et Réussite de la surveillance des rapports sur le cycle précédent (2 opérations, ou une seule si le candidat était certifié sans mention avant le 1 ^{er} février 2012)	-	
	Attestation de formation d'au moins 3 jours datant de moins de 18 mois (contenu consacré aux compétences visées par l'annexe 2 de l'arrêté compétence)	La preuve par tout moyen de l'exercice à temps plein d'une activité comparable à celle du repérage amiante pendant deux ans au cours des dix années précédentes dans un des Etats susmentionnés qui n'auraient pas réglementé cette profession.	

	<h2>Pré-requis pour la certification</h2>	E91 v0 du 01/02/2012
		Tous domaines

Pré-requis de :	Formation-Diplôme	Expérience	Autres pré-requis
DPE avec mention	Diplôme (en Europe) sanctionnant une formation pos secondaire d'au moins 2 ans ou d'une durée équivalente à temps partiel dans le domaine des techniques du bâtiment, dispensée dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur ou dans un autre établissement de niveau équivalent. Et Attestation de formation d'au moins 5 jours datant de moins de 18 mois précédent l'évaluation (contenu consacré aux compétences visées par l'annexe 2)	Preuve par tous moyens d'une expérience professionnelle dans le domaine des techniques du bâtiment (technicien ou agent de maîtrise) d'une durée de : 1 an si BAC +5 2 ans si BAC +3 3 ans si BAC + 2	Le candidat doit déjà être certifié par le même organisme certificateur pour la certification sans mention
	Attestation de formation d'au moins 5 jours datant de moins de 18 mois (contenu consacré aux compétences visées par l'annexe 2 de l'arrêté compétence) Et Avoir réussi le contrôle sur ouvrage sans mention prévu par l'arrêté compétence DPE	-	
	Sur 2012 uniquement : Attestation de formation d'au moins 5 jours datant de moins de 18 mois (contenu consacré aux compétences visées par l'annexe 2 de l'arrêté compétence) Et Etre certifié depuis 4 ans et avoir réussi l'opération de surveillance (rapports) du premier cycle de certification.	-	

	<h2>Pré-requis pour la certification</h2>	E91 v0 du 01/02/2012
		Tous domaines

Pré-requis de :	Formation-Diplôme	Expérience	Autres pré-requis
DPE	<p>Diplôme (en Europe) sanctionnant une formation pos secondaire d'au moins 2 ans ou d'une durée équivalente à temps partiel dans le domaine des techniques du bâtiment, dispensée dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur ou dans un autre établissement de niveau équivalent.</p> <p style="text-align: center;">Et</p> <p>Attestation de formation d'au moins 3 jours datant de moins de 18 mois précédent l'évaluation (contenu consacré aux compétences visées par l'annexe 2 de l'arrêté compétence)</p>	-	-
	<p>Attestation de formation d'au moins 3 jours datant de moins de 18 mois précédent l'évaluation (contenu consacré aux compétences visées par l'annexe 2 de l'arrêté compétence)</p>	<p>La preuve par tout moyen de l'exercice à temps plein d'une expérience professionnelle de 3 ans de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Technicien - ou agent de maîtrise du bâtiment - ou dans des fonctions de niveau professionnel équivalent dans le domaine des techniques du bâtiment 	-



Pré-requis pour la certification

E91
v0 du 01/02/2012
Tous domaines

Partie 2 : Tableaux par situation du certifié

Vous souhaitez passer une mention et êtes déjà certifié sur le domaine:

Cocher ici les matières demandées →				
OK si fournit et entouré si conforme	Pièces à fournir et conditions à remplir	DPE avec mention	AMIANTE avec mention	PLOMB avec mention
	Déclaration sur l'honneur du candidat : <ul style="list-style-type: none"> - qu'il n'est pas titulaire de plusieurs certifications au titre de l'arrêté compétence en vigueur (avec risque de retrait de toutes ses certifications) - que la réussite de sa certification avec mention éventuelle sera conditionnée par la réussite de sa certification sans mention. - qu'il s'engage à fournir à Ginger Cated : <ul style="list-style-type: none"> o L'état de suivi des réclamations et plaintes dans l'usage de sa certification o La liste de tous les rapports établis postérieurement aux dates suivantes, conformément aux arrêtés compétences en vigueur pour les domaines concernés par la demande de recertification o Les rapports, pendant 5 ans après leur date d'établissement 	oui	oui	oui
	Dossier d'inscription à la certification	oui	oui	oui
	Si le candidat était certifié chez un autre organisme que Ginger Cated : Dossier de transfert validé et transfert effectif réalisé.	oui	oui	oui
	Ne pas avoir échoué moins de 10 jours auparavant au même type d'examen organisé par Ginger Cated	-	oui	oui
	Le candidat doit avoir communiqué les éléments nécessaires à sa surveillance du cycle précédent (sur rapport et le cas échéant sur ouvrage), y compris avoir apporté des suites au résultat de cette surveillance (**). Pour les certifiés d'avant le 1 ^{er} février 2012 : <ul style="list-style-type: none"> - Pour la mention Amiante et Plomb : seule la surveillance documentaire « initiale » doit être réalisée. - Pour la mention DPE, le contrôle sur ouvrage doit être réalisé. 	oui	oui	oui
	Attestation de formation datant de moins de 18 mois (contenu consacré aux compétences visées par l'annexe 2 de l'arrêté compétence)	5 j.	3 j.	

(**) Si la surveillance n'est pas terminée pour des raisons indépendantes du candidat (retard de l'organisme certificateur, cause externe validée par le comité de certification), le candidat sera accepté mais la surveillance sera normalement poursuivie à son terme.

Les causes externes validées sont :

- la maladie ou une impossibilité physique de répondre aux exigences de surveillance (attestation médicale).
- la non communication des rapports par l'employeur du candidat (courrier de mise en demeure).
- la liquidation sans communication des rapports par l'employeur du candidat (attestation de liquidation).

	<h2>Pré-requis pour la certification</h2>	E91 v0 du 01/02/2012
		Tous domaines

Vous souhaitez passer des certifications et n'êtes pas déjà certifié sur le (ou les) domaines:

Cocher ici les matières demandées →										
OK si fournit et entouré si conforme	Pièces à fournir et conditions à remplir	DPE	DPE avec mention	AMIA NTE	AMIA NTE avec mention	PLOM B	PLOM B avec mention	TERMI TES	GAZ	ELEC
	Déclaration sur l'honneur du candidat : <ul style="list-style-type: none"> - qu'il n'est pas titulaire de plusieurs certifications au titre de l'arrêté compétence en vigueur (avec risque de retrait de toutes ses certifications) (***) - que la réussite de sa certification avec mention éventuelle sera conditionnée par la réussite de sa certification sans mention. - qu'il s'engage à fournir à Ginger Cated : <ul style="list-style-type: none"> o L'état de suivi des réclamations et plaintes dans l'usage de sa certification o La liste de tous les rapports établis postérieurement aux dates suivantes, conformément aux arrêtés compétences en vigueur pour les domaines concernés par la demande de recertification o Les rapports, pendant 5 ans après leur date d'établissement 	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Dossier d'inscription à la certification	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Ne pas avoir échoué moins de 10 jours auparavant au même type d'examen organisé par Ginger Cated	-	-	oui	oui	oui	oui	-	-	-
	Attestation de formation datant de moins de 18 mois (contenu consacré aux compétences visées par l'annexe 2 de l'arrêté compétence)	3 j.	5 j.	3 j.	5 j. (*)					
	Copie de diplôme (reconnu en Europe) sanctionnant une formation post secondaire d'une durée minimale à temps plein (ou d'une durée équivalente à temps partiel) dans le domaine des techniques du bâtiment, dispensée dans un établissement d'enseignement supérieur ou équivalent (ou dans une université si DPE) OU: uniquement pour DPE sans mention: Déclaration sur l'honneur attestant d'une expérience professionnelle bâtiment de 3 ans minimum (comme technicien, ou agent de maîtrise du bâtiment ou dans des fonctions de niveau professionnel équivalent dans le domaine des techniques du bâtiment). ET Cette déclaration est accompagnée d'un détaillé probant accompagné de tout élément de preuve complémentaire si nécessaire (Attestation de travail ou documents probants d'exercice durant la période)	2 ans	2 ans	-	2 ans					
	Déclaration sur l'honneur d'avoir une expérience professionnelle d'une durée fixée (1 à 3 ans) dans le domaine des techniques du bâtiment, comme technicien ou agent de maîtrise (ou dans des fonctions de niveau professionnel équivalent dans le domaine des techniques du bâtiment). Cette durée est à minima de : <ul style="list-style-type: none"> BAC + 5 → BAC + 3 → BAC + 2 → 	-	3 ans	-	-	-	-	-	-	-
	Déclaration sur l'honneur d'avoir une expérience professionnelle d'une durée fixée (1 à 3 ans) dans le domaine des techniques du bâtiment, comme technicien ou agent de maîtrise (ou dans des fonctions de niveau professionnel équivalent dans le domaine des techniques du bâtiment). Cette durée est à minima de : <ul style="list-style-type: none"> BAC + 5 → BAC + 3 → BAC + 2 → 	-	1 an	-	1 an	-	-	-	-	-
	Déclaration sur l'honneur d'avoir une expérience professionnelle d'une durée fixée (1 à 3 ans) dans le domaine des techniques du bâtiment, comme technicien ou agent de maîtrise (ou dans des fonctions de niveau professionnel équivalent dans le domaine des techniques du bâtiment). Cette durée est à minima de : <ul style="list-style-type: none"> BAC + 5 → BAC + 3 → BAC + 2 → 	-	2 ans	-	2 ans	-	-	-	-	-
	Déclaration sur l'honneur d'avoir une expérience professionnelle d'une durée fixée (1 à 3 ans) dans le domaine des techniques du bâtiment, comme technicien ou agent de maîtrise (ou dans des fonctions de niveau professionnel équivalent dans le domaine des techniques du bâtiment). Cette durée est à minima de : <ul style="list-style-type: none"> BAC + 5 → BAC + 3 → BAC + 2 → 	-	3 ans	-	3 ans	-	-	-	-	-
	CV détaillé probant accompagné de tout élément de preuve complémentaire si nécessaire (Attestation de travail ou documents probants d'exercice durant la période)	-	oui	-	Oui	-	-	-	-	-

(*) Amiante avec mention : Cette formation peut-être réduite à 3 jours si le candidat produit une déclaration sur l'honneur d'avoir exercé à temps plein une activité comparable à celle du repérage amiante pendant deux ans au cours des dix années précédentes dans un des Etats susmentionnés qui n'auraient pas réglementé cette profession. Le candidat doit alors à minima joindre un CV détaillé probant accompagné de tout élément de preuve complémentaire si nécessaire (Attestation de travail ou rapports de repérage répartis sur la période). Dans ce cas, le diplôme sanctionnant une formation post secondaire de 2 ans n'est pas requis.

(***) Le cumul de certifications n'est autorisé, pour le cycle en cours, que pour les certifications d'avant :

Electricité : le 02/12/11 Termites : le 07/12/11 Gaz : 21/12/11 Plomb : 7/12/11 DPE: 13/12/11
 Amiante : Prévu : 01/02/11

	<h2>Pré-requis pour la recertification</h2>	E92 v0 du 15/12/2011
		Tous domaines

Date de mise à jour : 15 décembre 2011

Annule et remplace la mise à jour du : 15 décembre 2011

Partie 1 : Tableau par domaine

Prérequis de :	Autres pré-requis
Pour toute recertification	<p>Pour être recertifié, le candidat doit déjà être certifié par le même organisme certificateur (le transfert doit donc avoir été réalisé préalablement à la recertification)</p> <p>Déclaration sur l'honneur du candidat qu'il n'est pas titulaire de plusieurs certifications au titre de l'arrêté compétence en vigueur (avec risque de retrait de toutes ses certifications).</p> <p>La fin de validité du cycle de certification précédent n'est pas dépassée (sauf cas de force majeure prévu par l'organisme de certification, n'excédant pas 12 mois de reports) → il est recommandé de se recertifier 3 mois avant la date limite du certificat.</p> <p style="padding-left: 40px;">Le certifié doit avoir réalisé au moins 5 rapports durant les 12 derniers mois du cycle de certification</p> <p style="padding-left: 40px;">Le certifié doit communiquer à l'organisme de certification l'état de plaintes et des réclamations dans l'usage de sa certification depuis le début du cycle</p> <p style="padding-left: 40px;">Le certifié doit avoir communiqué à l'organisme l'état des suites données aux résultats de la surveillance</p> <p style="padding-left: 40px;">Le certifié ne pas avoir échoué 5 jours avant, au même examen du même organisme de certification (plomb, plomb avec mention, amiante, amiante avec mention)</p> <p style="padding-left: 40px;">Le certifié doit apporter des éléments probants de mise à jour des évolutions techniques, législatives et réglementaires du domaine</p>
DPE	<p style="padding-left: 40px;">Attestation de formation d'au moins 3 jours dans le cycle, dont 1 jour datant de moins de 18 mois (contenu consacré aux compétences visées par l'annexe 2 de l'arrêté compétence)</p>
DPE sans mention	<p style="padding-left: 40px;">Attestation de formation d'au moins 5 jours dans le cycle, dont 1 jour datant de moins de 18 mois (contenu consacré aux compétences visées par l'annexe 2 de l'arrêté compétence)</p>
AMIANTE	<p style="padding-left: 40px;">Attestation de formation d'au moins 3 jours dans le cycle, dont 1 jour datant de moins de 18 mois (contenu consacré aux compétences visées par l'annexe 2 de l'arrêté compétence)</p>
AMIANTE avec mention	<p style="padding-left: 40px;">Attestation de formation d'au moins 5 jours dans le cycle, dont 2 jours datant de moins de 18 mois (contenu consacré aux compétences visées par l'annexe 2 de l'arrêté compétence)</p>



Pré-requis pour la recertification

E92
v0 du 15/12/2011
Tous domaines

Partie 2 : Tableaux par situation du certifié

Vous êtes déjà chez certifié par pour les domaines concernés:

OK si fourni et entouré si conforme	Cocher ici les matières demandées →																			
	Pièces à fournir et conditions à remplir																			
	DPE	DPE avec mention	AMIANTE	AMIANTE avec mention	PLOMB	PLOMB avec mention	TERMITES	GAZ	ELEC											
	Déclaration sur l'honneur du candidat :																			
	<ul style="list-style-type: none"> - qu'il n'est pas titulaire de plusieurs certifications au titre de l'arrêté compétence en vigueur (avec risque de retrait de toutes ses certifications) (*) - qu'il exerce réellement l'activité pour laquelle il a obtenu la certification - qu'il s'engage à fournir à Ginger Cated : <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'état de suivi des réclamations et plaintes dans l'usage de sa certification ➤ La liste de tous les rapports établis postérieurement aux dates suivantes, conformément aux arrêtés compétences en vigueur pour les domaines concernés par la demande de recertification ➤ Les rapports, pendant 5 ans après leur date d'établissement 										oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	1 ^{er} janv. 2010																			
	1 ^{er} janv. 2010																			
	1 ^{er} Fev. 2012																			
	1 ^{er} Fev. 2012																			
	1 ^{er} Fev. 2012																			
	1 ^{er} Fev. 2012																			
	1 ^{er} janv. 2010																			
	1 ^{er} janv. 2010																			
	1 ^{er} janv. 2010																			
	Dossier d'inscription à la recertification																			
	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui										
	Si le candidat était certifié chez un autre organisme que Ginger Cated : Dossier de transfert validé et transfert effectif réalisé.																			
	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui										
	Etat de suivi des plinthes et des réclamations concernant l'usage de sa certification, sur l'ensemble de son cycle précédent de certification à Ginger Cated (même partiel)																			
	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui										
	Déclaration du candidat sur ses modalités de veille des évolutions techniques, législatives et réglementaires du ou des domaines concernés par sa candidature à la recertification.																			
	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui										
	Liste réglementaire des rapports réalisée sur les 12 derniers mois du cycle de certification, démontrant à minima 5 rapports pour chaque certificat.																			
	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui										
	La fin de validité du cycle précédent n'est pas dépassée (Il est recommandé de laisser 3 mois de délais avant cette limite). OU La fin de validité du cycle précédent est dépassée de plus de 3 mois mais le candidat répond aux cas de force majeure suivants :																			
	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat a joint une déclaration sur l'honneur et des éléments probants quand à son impossibilité argumentée de participer aux examens de recertification dans la période couvrant 3 mois avant l'échéance du certificat et 3 mois après. En cas de doute, la candidature est soumise au comité de certification, pour avis avant décision. 										oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Attestation de formation datant de moins de 18 mois (contenu consacré aux compétences visées par l'annexe 2 de l'arrêté compétence)																			
	3 j.	5 j.	3 j.	5 j. (*)																
	Durée totale (dans le cycle) :																			
	3 j.	5 j.	3 j.	5 j.																
	Dont : Durée dans les 18 mois passés :																			
	1 j.	1 j.	1 j.	1 j.																
	Ne pas avoir échoué moins de 5 jours auparavant au même type d'examen organisé par Ginger Cated																			
	-	-	oui	oui	oui	oui	-	-	-	-										
	Le candidat doit avoir communiqué les éléments nécessaires à sa surveillance du cycle précédent (sur rapport ou le cas échéant sur ouvrage), y compris avoir apporté des suites aux non conformités graves relevées lors de cette surveillance.																			
	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui										
	Le candidat doit avoir communiqué les éléments nécessaires suite aux non conformités graves relevées dans le cadre de plinthes ou de réclamations parvenues à Ginger Cated dans l'usage de sa certification.																			
	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui										

(*) Le cumul de certifications n'est autorisé, pour le cycle en cours, que pour les certifications d'avant :

Electricité : le 02/12/11

Termites : le 07/12/11

Gaz : 21/12/11

Plomb : 7/12/11

DPE: 13/12/11

Amiante : Prévu : 01/02/11



Date : .

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Nom :

Prénom :

Je déclare sur l'honneur avoir connaissance des compétences exigées pour les certifications, des missions prévues par la réglementation et des exigences en vigueur que je m'engage à respecter. J'ai en particulier pleinement connaissance que les certifications avec mention sont conditionnées par les certifications sans mention correspondantes. Je déclare ne pas être titulaire de plusieurs certifications au titre de l'arrêté compétence en vigueur, et avoir pleine connaissance du risque de retrait de toutes mes certifications que cela entraîne.

Je m'engage à communiquer à Ginger Cated l'ensemble des documents et informations nécessaires au respect des exigences prévues sur le cycle de certification, en particulier aux étapes de surveillance initiale de certification (la première année du premier cycle), de surveillance entre la 2^{ième} et la 4^{ième} année de chaque cycle de certification (contrôle de rapports et contrôle sur ouvrage) et en cas de réclamation d'un tiers parvenue à Ginger Cated.

Je m'engage à fournir à Ginger Cated tout changement de ma situation personnelle ou professionnelle, et sur simple demande :

- L'état de suivi des réclamations et plaintes dans l'usage de sa certification
- La liste de tous les rapports établis, dans le format prévu par la réglementation.
- Les rapports, pendant 5 ans après leur date d'établissement.

.....

Signature : .

GINGER CATED - Centre d'assistance technique et de documentation

ZAC La Clef de Saint Pierre 12 avenue Gay Lussac 78990 ELANCOURT - Tél. : 01 30 85 24 60 – Fax : 01 30 85 24 66
Sarl au capital 53 357,16 € – SIRET 349 715 235 00025 – CODE APE 7490B